

DDTM 66 / SER

- 9 MAI 2017 *04 09/05/17*

MCGS		CS
PEMA	<input checked="" type="checkbox"/>	ASSIS.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

04 MAI 2017

Bureau du courrier
PYRÉNÉES-ORIENTALES

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le 02 MAI 2017

Direction Énergie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Évaluation Environnementale Est

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Réf. Chr :
Nos réf. : 2017-004957
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 85 - Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer des Pyrénées Orientales
Service Environnement, Forêt, Sécurité routière
2, rue Jean Richepin - BP 50909
66020 PERPIGNAN Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de demande d'autorisation de 2 forages et 1 captage sur la commune d'Arles-sur-Tech 66
déposé par le SIAEP du Vallespir.**

Par courrier reçu le 28 février 2017, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité
environnementale, le dossier de demande d'autorisation de 2 forages et 1 captage sur la
commune d'Arles-sur-Tech (66), déposé par le SIAEP du Vallespir.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de
l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du
dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute
autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de
l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur
le site internet de la DREAL.

	A	I		A	I
DDTM			DT 1		
AC			DT 2		
XP			BA		

- 4 MAI 2017

	A	I		A	I
DML			SEA		
SG			SER		
SA			SEFSR		
SVHC					

Pour le Préfet et par délégation,

Frédéric DENTAND
Directeur Adjoint DEC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

08 MARS 2017

Bureau du courrier
Pyrénées Orientales

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le 02/03/2017

Direction Énergie Connaissance
Département Autorité environnementale

Le Directeur régional

Division Évaluation Environnementale Est

à

Nos réf. : 2017-004957
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 85

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer des Pyrénées Orientales
Service Environnement, Forêt, Sécurité routière
2, rue Jean Richepin - BP 50909
66020 PERPIGNAN Cedex

Objet : Accusé de réception de l'autorité environnementale pour avis

**projet de demande d'autorisation de 2 forages et 1 captage sur la commune d'Arles-sur-Tech 66
déposé par le SIAEP du Vallespir**

J'ai réceptionné un dossier comprenant une étude d'impact pour avis de l'autorité
environnementale du projet cité en objet. Conformément à l'article R.122-13.-I du code de
l'environnement, cet avis sera rendu dans les deux mois à compter de la date de réception.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date à laquelle le dossier est considéré complet : **28/02/2017**
- Numéro d'enregistrement du dossier : **2017-004957**
- Date limite au-delà de laquelle le dossier donne lieu à un avis sans observations :
28 avril 2017

	A	I		A	I
DDTM			DT 1		
AC			DT 2		
XP			BA		

08 MARS 2017

	A	I		A	I
DML			SEA		
SG			SER		/
SA			SEFBR	X	
SVHC					

Pour le Préfet et par délégation,
L'adjoint au Directeur Énergie Connaissance

Frédéric DENTAND

Copie :
DTTM 66 /SER
520 allée Henri II de Montmorency - CS 69007 - 34064 MONTPELLIER CEDEX 02
http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

13 MARS 2017
04 13/03/17

MCGS		PRN		CS	
PEMA	X	CVOCER		Assist.	